

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 27 Juin 2008

Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET PATRIMONIALES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 2/02

OBJET : Commission de Délégation de Service Public - Retrait de la délibération du Conseil général n° 0/03B en date du 4 avril 2008 – Nouvelle élection des membres de la Commission.

RÉSUMÉ : Lors de la séance du 4 avril 2008, il a été procédé à la constitution de la Commission de délégation de Service Public et à l'élection de ses membres. Le Préfet ayant relevé qu'une formalité obligatoire n'avait pas été observée à l'occasion de ce vote, il a demandé au Conseil général de délibérer de nouveau sur le même objet.

Lors de sa séance du 4 avril 2008, vous avez approuvé la constitution de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) et procédé à l'élection de ses membres.

Cet organe – prévu par le Code général des Collectivités territoriales – a notamment pour fonction d'examiner, à l'occasion des procédures de délégation de service public, les candidatures et les offres remises par les concurrents, et d'établir la liste de ceux d'entre eux qui seront admis à négocier les termes du contrat de DSP avec l'autorité territoriale.

Par courrier du 6 mai 2008, le Préfet de Seine-et-Marne a relevé que la décision mentionnée ci-dessus n'avait pas formellement été précédée de l'adoption d'une décision distincte ayant pour unique objet de préciser les modalités de constitution et de dépôt des listes de candidats à l'élection au sein de la CDSP. Le Préfet relevait également dans la lettre précitée que le déroulement du scrutin ayant permis l'élection des membres de la CDSP devait – également d'un point de vue formel – plus directement permettre de vérifier le respect du mode de scrutin proportionnel au plus fort reste.

Afin de sécuriser les décisions que sera appelée à prendre la CDSP, je vous propose de retirer la décision citée en objet, d'adopter une délibération relative aux conditions de dépôt et de constitution des listes de candidats à l'élection au sein de la CDSP, et enfin, par une décision distincte, de procéder de nouveau à l'élection des membres de cette commission".

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier et, si vous en êtes d'accord, d'adopter les projets de décision joints en annexe du présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 2/02 A des rapports soumis à la commission
n° 2 - Administration Générale et Personnel

Rapporteurs : M. AUBERT
Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel

Séance du 27 Juin 2008

OBJET : Commission de Délégation de Service Public - Retrait de la délibération du Conseil général
n° 0/03B en date du 4 avril 2008 – Nouvelle élection des membres de la Commission.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment dans ses articles L. 14115 et D. 14113 et suivants relatifs à la composition et aux attributions de la Commission de Délégation de Service Public,

Vu la délibération du Conseil général n° 0/03B en date du 4 avril 2008, portant constitution de la Commission de Délégation de Service Public et élection de ses membres,

Vu la lettre du Préfet de Seine-et-Marne du 6 mai 2008 portant observations concernant la décision susvisée et tendant à son retrait,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel,

DECIDE

de retirer la délibération n° 0/03B en date du 4 avril 2008, portant constitution de la Commission de Délégation de Service Public et élection de ses membres.

LE PRÉSIDENT,

V. ÉBLÉ

Dossier n° 2/02 B des rapports soumis à la commission
n° 2 - Administration Générale et Personnel

Rapporteurs : M. AUBERT
Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel

Séance du 27 Juin 2008

OBJET : Commission de Délégation de Service Public - Retrait de la délibération du Conseil général
n° 0/03B en date du 4 avril 2008 – Nouvelle élection des membres de la Commission.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment dans ses articles L. 14115 et D. 14113 et suivants relatifs à la composition et aux attributions de la Commission de Délégation de Service Public,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel,

DECIDE

de fixer comme suit les modalités de dépôt des listes de candidats, en vue de la constitution et de l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public :

- les listes de candidats seront remises sous forme écrite au Président du Conseil général le jour de l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public,

- le Président du Conseil général portera aussitôt ces listes à la connaissance des membres présents du Conseil général,

- chaque groupe politique représenté au sein du Conseil général pourra présenter une ou plusieurs listes, qui devront comporter cinq candidats en tant que membres titulaires et autant de membres suppléants,

- la constitution de la Commission de Délégation de Service Public ainsi que l'élection de ses membres auront lieu le jour même du dépôt des listes mentionnées ci-dessus.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

Dossier n° 2/02 C des rapports soumis à la commission
n° 2 - Administration Générale et Personnel

Rapporteurs : M. AUBERT
Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel

Séance du 27 Juin 2008

OBJET : Commission de Délégation de Service Public - Retrait de la délibération du Conseil général
n° 0/03B en date du 4 avril 2008 – Nouvelle élection des membres de la Commission.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment dans ses articles L. 14115 et D. 14113 et suivants relatifs à la composition et aux attributions de la Commission de Délégation de Service Public,

Vu la délibération n° 2/02B du Conseil Général du 27 juin 2008 relative aux modalités de dépôt des listes de candidats pour l'élection à la Commission de Délégation de Service Public,

Vu la liste de candidats remise au Président du Conseil général,

Vu le procès-verbal constatant le déroulement de l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public selon le mode de scrutin proportionnel au plus fort reste,

Vu les résultats dudit scrutin : 36 votants ; suffrages obtenus par la liste présentée : 36 voix ; bulletins nuls : 2 ; bulletin blanc : 1,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel,

DECIDE

de désigner comme membres de la Commission de Délégation de Service Public, les conseillers généraux suivants :

Titulaires	<i>ayant pour</i>	Suppléants
- Jacky LAPLACE		- Lydie AUTREUX
- André AUBERT		- Francis ELU
- Jean DEY		- Michèle PELABERE
- Dominique SATIAT		- Jean-Claude AGISSON
- Valérie POTTIEZ-HUSSON		- Olivier MORIN

LE PRESIDENT,

